

FLASH INFO

[Juillet 2024]

Transposition de la Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie aux ICT-TCT

Suite à la tenue d'une CPS de recours le 18 juillet dernier, une réunion d'échanges avec Mme KRYKWINSKI (Présidente de la CPS et DRH DGA) s'est déroulée à propos de 2 sujets d'actualité :

- ✓ l'application de la transposition de la NCCNM (Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie) aux ICT et TCT ainsi que les travaux de cotation de postes applicable à l'ensemble des emplois de la DGA et du SIAé ;
- ✓ l'application de la Directive iNum pour les agents du numérique.

Deux commissions de recours de l'administration sans représentant des Organisations Syndicales (OS) se sont tenues afin de délibérer sur les demandes de recours formulées par les agents vis-à-vis de la cotation de poste qui leur avait été communiquée. Malgré ces travaux, certains dossiers demeurent toujours problématiques. Les agents ayant encore des éléments factuels à faire valoir pour une modification de la cotation de leur poste peuvent se faire connaître et fournir ces éléments à leur N+2 ainsi qu'à l'UNSA Défense afin de faire remonter en centrale leur problématique.

A ce propos, la problématique de « sincérisation » des fiches de postes en décalage avec le travail réel des agents, voire totalement caduque, a été évoquée et constitue un axe d'amélioration identifié par la DRH DGA.

A ce titre les cotations futures de postes seront présentées en COMEX pour les postes à partir de « H16 prime », en COCA pour les postes H15 et H16 et dans les directions en concertation avec le bureau PEC avec également un contrôle de cohérence particulier pour les postes de niveau 2 cotés E10.

Comme l'avait demandé l'UNSA Défense lors du Groupe de Travail de l'an dernier, des travaux permettant de fournir des **fiches d'emploi-type « types »** sont en cours de finalisation et devraient être communiquées lors du prochain GT RH prévu en octobre 2024. Lors de ce GT seront également a priori évoqués les travaux de classification de postes ainsi que la directive iNum entre autres sujets.

Enfin pour le sujet de la directive iNum, les estimations salariales sont actuellement évaluées par le contrôle financier. Une **présentation synthétique** de la bascule d'ICT vers ASC sera normalement diffusée en amont des propositions de contrat. Des travaux complémentaires embarquant d'autres statuts ou métiers sont en cours d'évaluation.



Les chiffres des Leviers

L'enveloppe budgétaire de cette année pour les leviers « parcours professionnel » et « fidélisation des compétences et savoir-faire » est de **9.2 M€**. Le levier « performance » ne sera mis en application qu'à compter de l'**année prochaine** pour les ICT et les travaux de soilage du montant alloué à ce levier sont toujours en cours. A date pour la DGA :

1) Levier 1 « Parcours professionnel » :

- 115 agents toucheraient ce levier dans le cadre d'une mobilité éligible auxquels s'ajoutent les propositions de requalification de TCT en ICT.
- concernant les propositions salariales des contrats de requalification de TCT vers ICT, il est confirmé que le forfait de 400 € brut mensuel d'augmentation est applicable en intégrant la prime d'ancienneté des agents. Certaines propositions salariales ne sont pas conformes et sont en train d'être reformulées vers les agents;

2) Levier 2 « fidélisation des compétences et savoir-faire » :

- le premier élément concourant à ce levier est l'attribution de revalorisations exceptionnelles. L'objectif était de 250 revalorisations de 200 € brut mensuel. Au final, ce sont à ce jour 307 agents qui ont été retenus pour le moment sous l'angle de 3 critères de priorisation : écart de rémunération au regard du poste occupé, valorisation des postes du numérique et personnels ayant travaillé sur des dossiers de grand chantier.

- le second est la fidélisation qui prévoit qu'au minimum 5 % des agents ventilés sur l'ensemble des classes d'emploi touchent le montant maximum (200 € brut mensuel pour un ICT et 100 € brut mensuel pour un TCT). Ce serait au final environ 20% des ICT qui seraient au plafond de ce levier et 14% des TCT avec une assiette de 85% des agents qui toucheraient effectivement ce levier. Ainsi l'augmentation moyenne est de 112 € brut mensuel pour les ICT et 59 € brut mensuel pour les TCT.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS -
01 42 22 37 02

-  federation@unsa-defense.org
-  portail-unsa.intradef.gouv.fr
-  www.unsa-defense.org
-  @UnsaDefense
-  www.facebook.com/UNSADefense
-  Unsa defense diffusion